Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

Amendement
N° 033

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2021

Rapport n° CR 2021-012 :

REVOYURE DU PLAN D'URGENCE POUR LES LYCÉES FRANCILIENS

Texte de l'amendement :

Il est introduit un nouvel article avant l'article 1, ainsi rédigé:

" établit un bilan des opérations de construction de nouveaux lycées et de rénovation thermique des lycées menées en partenariat public privé depuis 2016"

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

TIRER UN BILAN ET UN TRAIT SUR LES PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

Dès lors que l'exécutif régional a décidé d'avoir recours aux partenariats publics-privés pour la construction de nouveaux lycées, nous nous y sommes opposés et avons proposé de recourir systématiquement à une maîtrise d'ouvrage classique. Nous avions alerté à plusieurs reprises sur leur coût important pour les contribuables et ce sur un temps long, sur l'attribution de tels marchés aux seuls majors du BTP excluant les TPE-PME, sur les expériences qui auraient dues être tirées de la construction d'hôpitaux ou de tribunaux en PPP…

Le vote des deux marchés en PPP pour les lycées neufs de Palaiseau et de Pierrefitte a dû être refait car les conseillers régionaux n'avaient pas eu communication de l'ensemble des documents nécessaires et notamment financiers. Suite à un article de presse paru après l'attribution de ces deux PPP à Vinci, nous avions demandé que les élus régionaux puissent connaître tous les tenants et les aboutissants de cette attribution. Il n'en fut rien. En janvier 2019, le budget alloué à la construction de ces deux lycées avait déjà dépassé de près de 37 millions € le montant validé par Bercy.

La rénovation thermique de 21 lycées franciliens par un recours à des marchés publics privés a également été soldée par un dédommagement de 600 000 € aux trois entreprises non retenues soit un total de 1,8 M€ dépensés sans aucune amélioration des conditions d'études pour les lycéens.

Le 20 mars 2018, la cour des comptes de l'Union européenne recommandait de cesser de recourir aux partenariats publics-privés en raison de multiples insuffisances (retards de construction et forte augmentation des coûts essentiellement).

A l'instar de l'avis produit par le Ceser, nous souhaitons avoir un bilan exhaustif sur les procédures de PPP concernant les lycées franciliens.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe